

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2025

Référence
2025-58

Objet de la délibération
Avis relatif à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement SIARNC

Nombre de membres :		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
27/10/2025

Date d'affichage
27/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Marielle LAMMENS, Nereida LANGÉ, Agnès TABARY, MM : François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes Myriam GUILMET à Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY. MM Christian BEZARD à Didier LE SAUX.

Absents : Mme Virginie DUMONT. MM Eric BERTHEMY, Olivier CHEMIN, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Avis relatif à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Arrêtée par le Préfet des Yvelines le 7 octobre 2025, une consultation du public est ouverte, du 30 octobre au 27 novembre 2025, sur la commune de Villiers-Saint-Frédéric concernant la demande d'enregistrement présentée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) portant sur la modification du plan d'épandage des boues hygiénisées produites par sa station d'épuration au 3 route de Septeuil à Villiers-Saint-Frédéric (78640).

Une partie du territoire de Crespières étant prise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée et des sites de stockage, Monsieur le Préfet souhaite l'avis du Conseil Municipal de Crespières sur le dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/11/2025

Et

Publication ou notification du :
06/11/2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Dossier d'Enregistrement au Titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement rédigé pour la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) située sur la commune de Villiers-Saint-Frédéric, comprenant l'introduction, le résumé non technique, l'étude préalable et l'évaluation environnementale pour l'épandage des boues ;

VU le dossier cartographique d'épandage des boues de la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) située sur la commune de Villiers-Saint-Frédéric,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Cet avis sera porté à connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

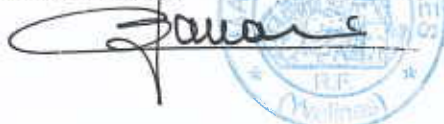
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/11/2025

Le Maire

Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance

Didier LE SAUX

